

Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 269 Rect.**

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 269, a été déclaré irrecevable en application de l'article 98 du Règlement.